

## MA MAISON.

Il me paraît que la nature  
N'est pas la même ici qu'ailleurs  
Et qu'en aucun lieu la verdure  
N'a de ces profondes eouleurs.

Parmi la broussaille touffue  
Brille la tuile au ton joyeux  
Du vert qui repose la vue  
Et du rouge qui rit aux yeux.

C'est moins un bois qu'une charmille.  
Plus un vallon qu'une hauteur  
C'est chaste comme la famille  
Et calme comme le bonheur.

On sent qu'une douce existence  
Doit s'abriter dans ce réduit  
Elle s'ouvre sur le silence  
Et se renferme au premier bruit.

Où, tout me charme et me pénètre  
Dans ce coin de terre et de ciel  
Si j'étais fleur j'y voudrais naître  
Abeille, j'y ferais mon miel.

Rossignol, je serais fidèle  
Aux échos de ce site ombreux  
Et je nicherais, hirondelle,  
A l'angle de ce toit heureux.

Pourquoi ? Je m'en vais vous le dire  
Et vous me donnerez raison  
Ce site et ce toit que j'admire  
C'est mon pays et ma maison.

## UN PEU DE TOUT.

On ne se douterait guère que les Annamites, ces messieurs que nous voyons se promener à Paris depuis deux mois, en blouse bleue, possèdent, en leur pays, un code de lois des plus curieux.

Un polyglotte très distingué, M. Paul Delattre, a bien voulu m'en donner une traduction.

Un article est spécialement réservé aux femmes.

J'en cite l'exorde :

Dans quelque circonstance que ce soit ; un mari ne doit point laisser sa femme maîtresse de sa volonté. Fût-elle d'une caste supérieure, elle abusera toujours de sa liberté

On remarque six défauts naturels aux femmes :

Un amour désordonné pour la parure,

Une coquetterie sans bornes,

Une grande facilité à s'emporter,

Une profonde dissimulation,

Un esprit de contradiction,

Un violent penchant au mal.

Et pour ces six défauts, le code annamite met à la disposition du mari une série de petits moyens si peu galants que, chez nous, l'époux qui aurait l'idée d'en mettre un seul en pratique, s'exposerait à voir sa femme lui sucrer son café avec de l'arsenic.

On m'adresse la suivante :

Un maître d'hôtel d'une petite ville de Belgique avait été assigné devant le tribunal de simple police pour avoir secoué un tapis par la fenêtre.

\*:\*

Iguorant le peu de gravité de cette contravention, qui n'entraîne qu'une amende de cinq francs, l'inculpé s'effrayait fort à l'idée de paraître devant un tribunal.

— Il confie ses craintes à un étudiant en droit.

— Votre défense est bien facile.

— Vraiment !

Où, vous n'avez qu'à dire au juge de paix que vous réclamez le bénéfice de l'article 12 du Code pénal, et votre affaire est bonne.

— Vous croyez ?

— Seulement, persistez bien à réclamer ce bénéfice de l'article 12.

\*:\*

Notre homme, tout joyeux, court à l'audience.

— Vous êtes accusé d'avoir secoué un tapis par la fenêtre ; qu'avez-vous à dire pour votre défense ? — demande le magistrat belge ?

\*:\*

L'accusé répète la leçon qui lui a été faite.

Etonnement du magistrat.

— Persistez-vous à réclamer le bénéfice de l'article en question ?

— Avec énergie !

— Alors, je vais vous en donner lecture.

Le juge de paix ouvre le code et lit :

“ Tout condamné à mort aura la tête tranchée.”

Mlle Victor Hugo vient d'épouser un officier de l'armée anglaise.

La fille du poète est, dit-on une rare musicienne et ses mélodies charmaient les soirées d'Hauteville-House qu'elle a dû quitter pour Halifax où son mari est en garnison.

**A VENDRE A CE BUREAU**  
**L'ECHO DU CABINET DE LECTURE PAROISSIAL**  
POUR L'ANNÉE 1862,  
**RELIÉ EN UN BEAU VOLUME,**  
Prix : \$2.50.

On s'abonne au Bureau du Journal, No. 4, Rue St. Vincent maison voisine de la librairie Rolland et Fils.

Prix pour 12 mois..... \$2.00  
“ “ 6 mois.....\$1.00

Les abonnements datent du 1er Janvier et du 1er Juillet ; on ne s'abonne pas pour moins de six mois.

Abonnement payable d'avance.

Les avis pour discontinuation doivent être adressés à ce Bureau un mois avant l'expiration de l'abonnement.

Tout abonné qui refuse le journal sans avoir payé ses arrérages ne peut être rayé de la liste, et l'envoi du journal lui est continué.

Toutes lettres, correspondances, manuscrits etc., doivent être adressés franco à M. le Gérant, au Bureau de l'Echo, No. 4, Rue St. Vincent.

Imprimé et publié par E. SENECAU, 4, Rue St. Vincent.